



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JANVIER 2019**

Le **lundi 28 janvier 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Robin DAVID, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Martine LANGLOIS, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à Tony LACROIX

Absent(s) non excusé(s):

Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s):

Marie Elise CAREL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER UN MARCHÉ PUBLIC D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX, COMPRENANT L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET LE NETTOYAGE DES VOIRIES - APPEL D'OFFRES OUVERT - CM/19/004

Il est rappelé au Conseil municipal que le marché d'entretien des espaces verts de la Ville du TRAIT est arrivé à expiration au 31 décembre 2018 et que de ce fait, il doit être renouvelé.

Que l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « la délibération du Conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ».

Que par conséquent, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'étendue du besoin à satisfaire, les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel du marché :

1) Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Les besoins de la Ville du TRAIT portent sur l'entretien des espaces communaux, comprenant à la fois l'entretien des espaces verts, mais aussi le nettoyage des voiries, permettant aux usagers d'évoluer dans une Ville soucieuse de la propreté, de l'environnement et du cadre de vie des citoyens.

Les besoins de la Ville du TRAIT portent ainsi, plus précisément, sur des prestations de tonte, de débroussaillage, de fauchage, de ramassage, de broyage des talus et fossés, de taille des haies, de taille et d'entretien des massifs ornementaux, d'élagage, d'abattage, de nettoyage et désherbage des voiries, trottoirs et parkings.

2) Caractéristiques essentielles du marché

Le présent marché fera l'objet d'une décomposition en 5 lots :

- Lot n°1 : Secteur la Neuville nord-ouest ;
- Lot n°2 : Secteur la Hauteville nord-ouest ;
- Lot n°3 : Secteur Prairie sud-ouest ;
- Lot n°4 : Secteur Cœur de Ville centre ;
- Lot n°5 : Secteur Bord de Seine sud-est.

Le marché public sera conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois par période successive de 1 an et pour une durée maximale de 4 ans.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert (articles 25 et 66 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

3) Montant prévisionnel du marché

Le volume financier du précédent marché d'entretien des espaces verts était de 109 000 € HT pour l'année 2018.

De nouvelles surfaces sont intégrées dans le nouveau marché, de même que les prestations d'entretien des voiries restées compétence communale. Il doit également être pris en compte l'augmentation relative des prix au m².

Ainsi, le coût prévisionnel annuel est estimé à 150 000 euros HT, soit 600 000 euros HT pour 4 ans.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la façon suivante :

Chapitre 011 : article 61521.

Qu'au vu de l'exposé effectué par Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert ainsi que de l'autoriser à signer ledit marché ainsi que l'ensemble des actes afférents à celui-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché public d'entretien des espaces communaux, comprenant l'entretien des espaces verts et le nettoyage des voiries et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que l'ensemble des actes afférents audit marché.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 22 | 28 | pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

Fait au Trait et certifié exécutoire le
29 janvier 2019

Patrick CALLAIS,

